



NOTICE pour vous INSCRIRE à l'EXAMEN du PERMIS DE CHASSER

Dès 15 ans, je passe mon permis de chasser en trois étapes !

Étape 1 **MON INSCRIPTION** à l'examen du permis de chasser.

Envoyez ce dossier d'inscription complet à la Fédération des Chasseurs.

OBLIGATOIRE ➔ **Indiquer une adresse mail et un numéro de téléphone mobile.**

- Indiquer, sur papier libre, vos observations (*être convoqué avec autre personne ...*) et disponibilités (*vacances scolaire, ...*) pour la formation. Nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.
- Covoiturage : sauf indication contraire lors du renvoi de ce dossier, vos coordonnées sont jointes aux convocations des participants à votre journée de formation.
- Pour les moins de 15 ans : envoyez votre dossier, au plus tôt, deux mois avant vos 15 ans pour éviter un délai trop important entre la formation et les examens.
- Les candidats sont convoqués, dans l'ordre de réception de leur dossier complet, 3 à 6 semaines avant la formation, l'étape 2.

Étape 2 **MA FORMATION** à l'examen du permis de chasser.

Une journée de formation, théorique et pratique, **obligatoire** est dispensée gratuitement par la Fédération des Chasseurs.

- La formation et l'examen ont lieu en semaine (*hors samedi et dimanche*) dans notre [centre de formation cynégétique](#) du Bois de la Vente à JOUÉ/ERDRE (*Plan d'accès sur www.chasse44.fr dans la rubrique info pratique*).
- Nous accueillons 9 à 10 participants par journée de formation de 8h30 à 17h30.
- Le jour de la formation prévoyez un pique-nique pour déjeuner en salle et une tenue adaptée à la météo (*vêtements chaud et contre la pluie*). La formation porte essentiellement sur l'aspect [pratique](#) de l'examen qui se déroule en extérieur.
- La semaine précédant l'examen, une formation pratique **facultative** est proposée (infos le jour de la formation).
- **La théorie est un apprentissage personnel**, il est vivement conseillé de venir à la formation en ayant déjà **étudié**, l'intégralité du **programme théorique** : connaissance de la chasse (*organisation, législation, arme, ...*) et des espèces (*biologie, comportement, gestion, ...*).

Retrouvez ce programme mais aussi toutes les questions de l'examen, avec un corrigé commenté et un examen blanc pour s'entraîner, dans le manuel et le DVD de la préparation officielle à l'examen disponible (*suivant l'état des stocks*) auprès de la Fédération.

	Sur place	Par correspondance	<i>Entraînez-vous sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs</i> www.chasseurdefrance.com
Se procurer le(s)	- à la Fédération - le jour de la formation	envoyez à la Fédération un chèque à l'ordre de "FDC 44"	
Manuel	10 €	15 € (<i>frais de port inclus</i>)	Rubrique "s'entraîner au permis"
DVD (<i>durée : 2h30</i>)	17 €	21 € (<i>frais de port inclus</i>)	
Manuel et DVD	27 €	32 € (<i>frais de port inclus</i>)	

- A l'issue de la formation, votre dossier est envoyé à l'O.F.B. (*Office Français de la Biodiversité*) qui vous convoquera pour l'étape 3.

Étape 3 **MON EXAMEN** du permis de chasser.

L'examen est organisé par l'O.F.B. dans les 2 mois suivants la formation (*durée environ 1h00*). En cas de réussite :

J'ai 16 ans vous recevez immédiatement votre permis de chasser.

J'ai moins de 16 ans ... l'O.F.B. vous adresse votre permis par courrier le jour de vos 16 ans.

Veuillez lire attentivement ce document pour compléter votre dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser.

JOINDRE les pièces suivantes à votre dossier d'inscription

- Pour être sûr de ne rien oublier, cocher les cases.

La photocopie d'une pièce d'identité, recto-verso :

- EN COURS DE VALIDITÉ.** Attention, cette pièce devra être en cours de validité pour passer l'examen qui peut avoir lieu plusieurs mois après votre inscription.
- UNIQUEMENT carte nationale d'identité ou passeport.** Permis de conduire, livret de circulation, etc ... sont irrecevables).

C'est impératif pour passer l'examen.

Un chèque de - 31 € pour les mineurs à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.
- 46 € pour les majeurs à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.

- Vous devez inscrire au dos du chèque : FDC 44 – Nom, prénom et date de naissance du candidat.**
Un chèque par candidat. Ce chèque réunit le droit d'inscription de 16 € et la délivrance du permis de 15 € pour les mineurs ; 30 € pour les majeurs. (Attention, toute rature entraîne le renvoi du chèque).

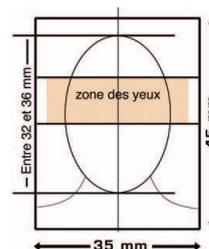
- Un chèque de 17 € à l'ordre de la FDC 44 (*ce chèque est demandé en plus du dossier officiel, c'est une caution restituée le jour de la formation ou encaissée en cas d'absence*).

- Attention, les photos scolaires ne respectent pas forcément ces normes.
→ Attention, des photos de moins de 6 mois : si ce sont les mêmes que votre pièce d'identité, l'O.F.B. vérifie la date de délivrance de cette dernière. Si elle a plus de 6 mois, les photos sont à refaire.

2 **photographies d'identité** identiques, couleur, **de moins de 6 mois**, format **35x45 mm**. Le visage doit prendre 70 à 80 % de la hauteur, soit 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (*hors chevelure*). La prise de vue est un gros plan du visage et des épaules. La photo doit être nette, de bonne qualité, sans pliure ni trace.

A grafer sur le cerfa, sans les détacher l'une de l'autre, dans l'emplacement prévu à cet effet (*portez vos noms et prénoms au verso*).

Réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo agréé par le ministère de l'intérieur.



Impression thermique de bonne qualité à forte résolution sur du papier photographique de haute qualité. Aspect brillant et bien contrasté, teint naturel. Il ne doit pas avoir d'yeux rouges. La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner la tête de côté.

Fond clair et uni. La tête droite et centrée. Sujet doit être seul, sans dossier de fauteuil ou objet visible. Expression neutre bouche fermée. Les yeux sont ouverts, le sujet fixe l'objectif, les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux. Couvre-chef interdit. Les montures de lunette ne doivent pas cacher les yeux. Eviter les montures épaisses. Yeux parfaitement visibles, sans reflets de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleurs.

- Un justificatif relatif aux obligations du service national selon votre âge.

Moins de 16 ans

①

De 16 à 18 ans

① ou ②

De 18 à 25 ans

② ou ③ ou ④

Plus de 25 ans

①

① Aucun justificatif.

① Une attestation de recensement.

② Le certificat de participation à la JAPD ou JDC*.

③ Une attestation provisoire, comportant obligatoirement une date de validité, si le candidat n'a pas encore participé à la JAPD ou JDC*.

④ Une attestation individuelle d'exemption.

Se procurer les justificatifs

① *Après de votre mairie ou de votre commune de rattachement.*

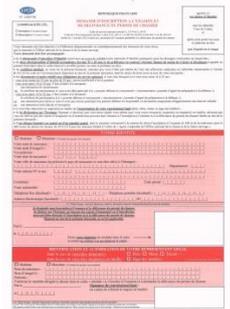
②③④ *Après du Centre du Service National de RENNES au 02.23.44.50.01 / csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr.*

* La JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense est devenue au 01/07/2010 la JDC : Journée Défense et Citoyenneté.

Pour être sûr de ne rien oublier, cocher les cases.

COMPLÉTER, de façon LISIBLE, le cerfa n°13945*05 (demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser)

Recto	Cadre Votre identité	Le candidat complète, date* et signe le cerfa (ne dépasser pas le cadre). N'oubliez pas votre MAIL et TELEPHONE !
	Cadre Identification et Autorisation de votre représentant légal	Le représentant légal, si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, complète, date* et signe l'autorisation.



Certificat médical : à établir auprès de votre médecin traitant. Munissez-vous du cerfa lors de la visite médicale pour que le médecin en complète le verso.

- N'oubliez pas le numéro RPPS / ADELI, la signature et le cachet du médecin. Attention, en cas de remplaçant, le tampon du médecin remplacé est obligatoire.
- Ce certificat médical doit être daté* de moins de 2 mois au jour de votre inscription.
- Ce certificat est valable 1 an à compter du jour de la signature du dossier d'inscription.

* Pour simplifier, datez votre dossier au jour de votre certificat médical. Attention, toutes ratures sur les dates entraînent le renvoi du dossier.

VÉRIFIER que le dossier est complet (*signatures, MAIL ET TELEPHONE, pièces justificatives, chèques, ...*).

ENVOYER le cerfa et les pièces jointes à
FDC 44 – Service formation - CS 40413 – 44204 NANTES Cédex 2

Renseignements : www.chasse44.fr - 02.40.89.94.86 / **Recevez tous nos vœux de réussite !**

Quelques infos sur la chasse

• 1.141.000 chasseurs en France ; 65.000 dans les pays de la Loire ; 13.000 en Loire-Atlantique.

• La Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique est agréée au titre de la protection de l'environnement.

• De nombreux mode de chasse existent : la chasse à tir (devant soi, à l'approche, à l'affût, en battue, au gibier d'eau, à l'arc); à courre (petit et grande vénerie, chasse sous terre ou déterrage), au vol.

• Pour chasser, il faut le PERMIS DE CHASSER, une VALIDATION, une ASSURANCE et un TERRITOIRE :

- Votre PERMIS DE CHASSER obtenu à l'issu de l'examen est permanent. Le droit de l'utiliser doit être renouvelé tous les ans comme la licence d'un club sportif, c'est la VALIDATION annuelle (année cynégétique : 01/07 au 30/06) délivrée par la Fédération des Chasseurs.

- Cette validation doit être accompagnée d'une ASSURANCE responsabilité civile chasse (à ne pas confondre avec votre responsabilité civile privée). Cette RC couvre les dommages causés aux autres. Des options existent pour assurer les dommages causés à votre personne, à vos chiens ou à votre arme.

- Le TERRITOIRE de chasse : pour chasser sur un territoire (ensemble de parcelle, de terrains), il faut avoir le droit de chasse. Ce droit appartient au propriétaire dudit terrain. Toutefois, vous pouvez adhérer à une association car ce droit de chasse peut être exploité par d'autres personnes ou par des associations de chasse : ACCA, communale, amicale, privés, ... ou être invité à une chasse ou à une battue par le détenteur des droits de chasse.

- Pour votre première validation, vous bénéficierez d'une validation Nouveau Chasseur à tarif réduit.

• La Fédération des chasseurs propose d'autres formations : chasse à l'arc, piégeur, garde particulier, hygiène de la venaison, régulation des corvidés et tir d'été du renard.

• De nombreuses associations départementales cynégétiques existent en Loire-Atlantique : jeunes chasseurs, chasseresses, chien courant, grand gibier, gibier d'eau, bécasse, bécassine, chasse à l'arc, piégeur, garde particulier, vénerie, chien de rouge, etc ...



N° 13945*05

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

A compléter par la FDC / FIC / OFB :

- Inscription à l'examen unique
Réinscription à l'examen unique

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-2, L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser
Arrêté du 29 janvier 2020 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser en Guyane

Agrafez ici vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, (à l'OFB pour les examens organisés en Guyane) qui la transmet à l'Office français de la biodiversité.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
de deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
du certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription; en Guyane, le représentant de l'Etat peut dispenser les candidats résidant des zones mal desservies du certificat médical sous réserve qu'ils produisent une déclaration sur l'honneur qu'ils ne sont pas atteints d'une affection mentionnée au 6° de l'article L. 423-15 du même code
des documents ci-après relatifs aux obligations du service national, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
- vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
- vous avez entre 16 et 18 ans, il faut joindre à la demande : une attestation de recensement ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté »
- vous avez entre 18 et 25 ans, il faut joindre à la demande : le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté »
ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
ou une attestation individuelle d'exemption
si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère, tuteur ou juge des contentieux de la protection) ;
de la déclaration sur l'honneur (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
à l'exception des demandes en Guyane, d'un chèque bancaire ou postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office français de la biodiversité»

VOTRE IDENTITE

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Form fields for personal information: Votre nom de naissance, Votre nom d'usage(1), Vos prénoms, Votre date de naissance, Votre ville de naissance, Département, Votre adresse N° et rue, Commune, Code postal, Votre nationalité, Téléphone fixe, téléphone portable, Adresse électronique.

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser. Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser, figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.

Fait à :

le :

Portez votre signature (le candidat) dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (*)
dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des contentieux de la protection (*)

(*) Cochez la case qui vous concerne

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Form fields for representative information: Nom de naissance, Nom d'usage(1), Prénoms

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à Signature du représentant légal : (et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le :

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office français de la biodiversité

NOS FORMATIONS



Infos : www.chasse44.fr

